Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 42 (1971)

Heft: 1

Vorwort: La nouvelle loi sur les constructions

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PTJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 1 Janvier 1971

SOMMAIRE

La nouvelle loi sur les constructions — Quelles sont les innovations de la nouvelle législation sur les constructions ? — Propos autour de l'extension de la réserve naturelle des Pontins — Communications officielles : Le Comité de l'ADIJ au travail ; Recommandation concernant le marché du bois — Annexes : La surtaxe de tunnel entre Moutier et Granges-Nord ; Requête concernant l'horaire des chemins de fer

La nouvelle loi sur les constructions

Nous sommes heureux de publier dans ce numéro une étude de M. Zaugg, premier secrétaire de la Direction des travaux publics du canton de Berne, consacrée à la nouvelle loi sur les constructions qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1971. Cette loi apporte d'importantes innovations pour les communes et les particuliers. D'où l'actualité et l'intérêt des commentaires de M. Zaugg. Celui-ci sera l'un des orateurs qui s'adresseront aux représentants des communes de langue française du canton lors d'un cours organisé le 22 février 1971 à Delémont par le Groupe d'aménagement cantonal de Berne avec la collaboration de l'ADIJ, des préfets du Jura, de l'Université populaire jurassienne et de l'Office cantonal du plan d'aménagement.

Le cours sera dirigé par M. F. Klauser, architecte diplômé, chef du bureau technique du Groupe d'aménagement cantonal de Berne. Outre l'exposé de M. Zaugg, touchant les prescriptions communales et cantonales sur les constructions, les participants pourront entendre différents rapporteurs : M. Albisetti, chef de plan d'aménagement cantonal, qui parlera des « moyens de l'aménagement local », M. Dähler, architecte diplômé, qui traitera le sujet « la viabilité du terrain à bâtir selon le nouveau droit », et M. Buffat, adjoint à l'Inspectorat des constructions de la ville de Berne, qui exposera « la procédure d'octroi du permis de bâtir ». Le programme de cette journée d'introduction est complété par des travaux en groupes et des discussions générales.

Souhaitons que ce cours d'introduction à la nouvelle loi sur les constructions soit suivi par de nombreux représentants des autorités et administrations communales de la partie romande du canton.

ADIJ